

## SERVICE DE FORMATION À DISTANCE

### Informations et règlements spécifiques

La formation à distance vous permet d'étudier chez vous ou en classe, à votre rythme, au moment qui vous convient le mieux. Sachez que le personnel enseignant et le personnel de soutien mettent tout en œuvre pour vous accompagner efficacement.

Considérant qu'à la formation à distance les présences de l'adulte au centre ne sont pas obligatoires, l'autonomie et la discipline personnelle sont essentielles à l'atteinte de votre objectif scolaire. De plus, il est très avantageux pour vous de venir rencontrer votre enseignant en classe sur une base régulière afin que celui-ci suive adéquatement vos apprentissages et, le temps venu, répondre à vos questions.

#### Communication avec l'enseignant

##### ▮ FADA (formation à distance assistée)

La façon privilégiée d'entrer en contact avec votre enseignant est de **vous présenter en classe** selon son horaire. Le courriel et la boîte vocale sont deux autres moyens pour le joindre. Cependant, pour toute demande pédagogique (réquisition d'examens ou de laboratoire, correction de prétest, résultat d'examen, présentation orale et explications), adressez-vous à votre enseignant en vous présentant en classe. Veuillez noter qu'une clé USB est obligatoire pour que votre enseignant y dépose, le cas échéant, du matériel pédagogique supplémentaire nécessaire à votre étude.

##### ▮ FADEL (formation à distance en ligne)

[www.fadenligne.com](http://www.fadenligne.com)



La façon privilégiée d'entrer en contact avec votre enseignant est de **vous présenter en classe virtuelle** selon son horaire. Le forum et le courriel sont deux autres moyens pour le joindre.

#### Renseignements généraux

Les informations et règlements contenus dans ce document peuvent être modifiés sans préavis. Pour un contenu à jour ou complémentaire, veuillez consulter l'agenda en ligne disponible sur le site de la Fadel au [www.fadenligne.com](http://www.fadenligne.com).

Pour joindre le secrétariat : 450-436-5850 poste 7500.

## ▮ **Règlement et ligne de conduite en formation à distance**

Ce service d'aide pédagogique est basé sur l'autonomie et le respect. Nous vous demandons donc ne pas déranger les autres classes, ce qui implique :

- de ne pas circuler dans les corridors;
- de ne pas apporter de nourriture en classe;
- de vous y présenter pour travailler et non pour socialiser;
- de ne pas utiliser un cellulaire, que ce soit dans les corridors ou en classe;
- de quitter l'édifice lorsque vous quittez la classe.

En tout temps, la direction peut mettre fin au service de formation à distance si un élève n'utilise pas ce service convenablement.

## ▮ **Changement de volume ou de matière**

Votre enseignant remplit un bon de commande pour le volume du sigle suivant ou pour le premier sigle d'une nouvelle matière à votre profil.

## ▮ **Changement de profil**

La demande doit être faite à votre enseignant responsable qui vous dirigera vers le service d'orientation scolaire et professionnelle.

## ▮ **Transfert vers d'autres services**

Votre situation a changé? Vous pouvez demander un transfert vers les cours à temps plein de jour. Discutez-en avec votre enseignant.

## ▮ **Absence d'un enseignant**

**En cas d'absence, l'enseignant informera ses élèves en modifiant son message téléphonique dans sa boîte vocale.** Si vous désirez informer votre enseignant que vous vous êtes présenté pendant son absence, vous pouvez inscrire votre nom sur la feuille affichée sur la porte de son local.

## ▮ **Délai pour compléter un sigle**

Le délai officiel pour compléter un sigle est de **5 mois**. C'est la date d'inscription au sigle qui déterminera le temps alloué pour le compléter.

Advenant le cas où vous n'auriez pas terminé vos apprentissages dans le délai de cinq mois, votre dossier sera fermé, avec la mention « Abandon ». Si vous voulez poursuivre, vous devrez vous réinscrire. Veuillez noter qu'une extension est possible **sur recommandation de votre enseignant auprès de la direction.**

En formation à distance, un élève peut être reconnu aux fins de financement pour **un maximum de deux inscriptions par code de cours** (sigle), et ce, tout au long de son parcours de formation, peu importe le centre de formation aux adultes qu'il fréquente.